

20^{ème} édition
du Forum des gestionnaires
des espaces naturels



MESURES COMPENSATOIRES

Un enjeu pour les gestionnaires d'espaces naturels

**Enjeux du foncier
Et pérennité des mesures compensatoires**



ACTEURS

TERRITOIRES

ESPACES

NATURELS

Le Languedoc Roussillon : une effervescence d'aménagements, une nature très riche.

▮ La démographie croît de 1,1 % par an en moyenne et encore davantage sur la bande littorale, entraînant étalement urbain et multiplication des infrastructures.



▮ Les ZNIEFF occupent 58 % du territoire et le réseau Natura 2000 33 %



Le Languedoc Roussillon :
une agriculture variée source de biodiversité importante :
des milieux ouverts, garrigues, pelouses, zones humides,
marais, prairies humides,
et une mosaïque agricole
en viticulture, arboriculture, maraichage

39% de la Région est en SAU utilisée
58% en espace naturel et forestier

Impacts des aménagements sur
du foncier en majorité gérés
par l'agriculture

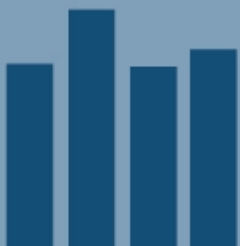
- Sur du parcellaire souvent morcelé

Détenu en majorité par
des propriétaires exploitants (FVD à 2/3)

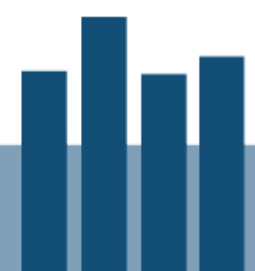
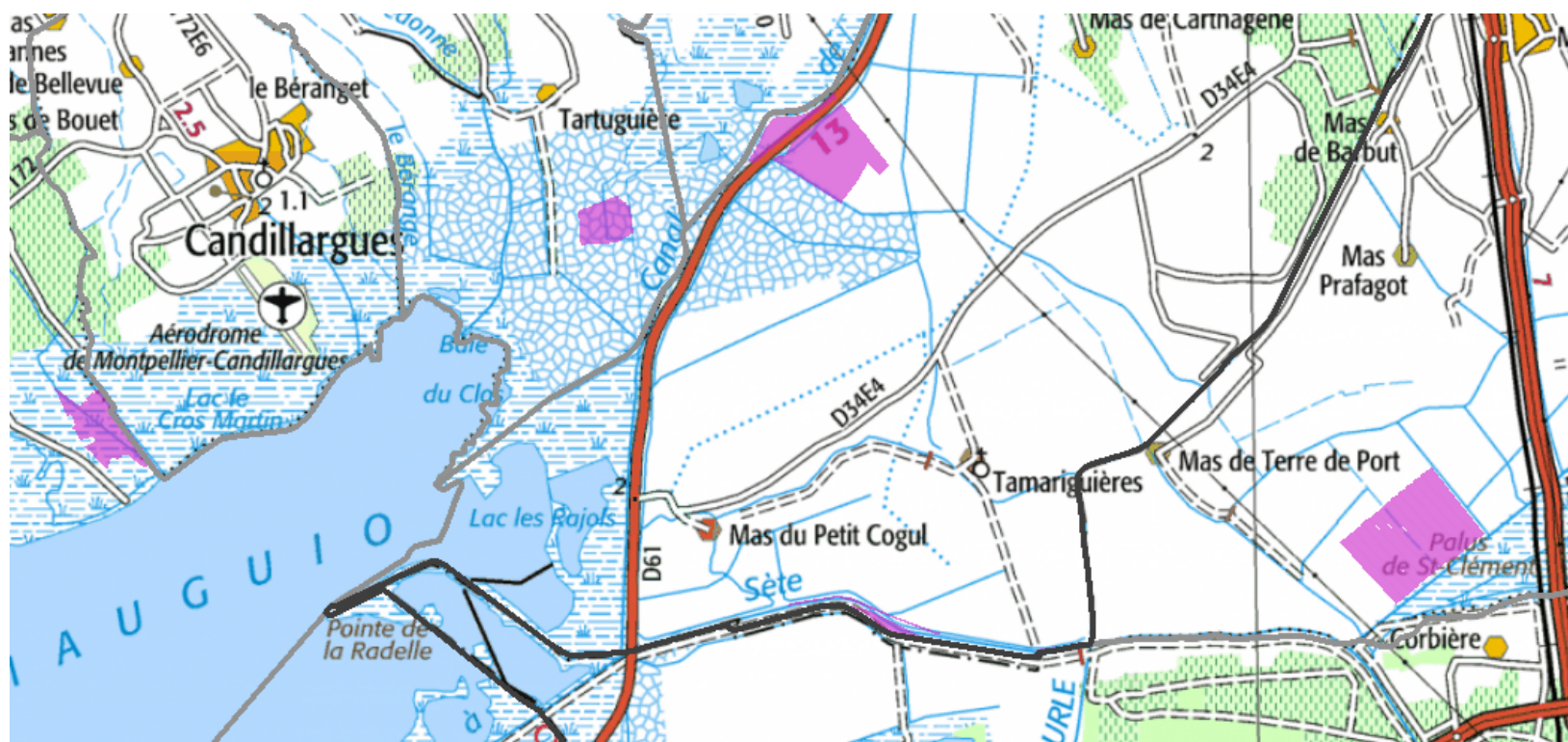


Des mesures compensatoires nombreuses

- ▣ Depuis 2008, 82 projets représentant plus de 3000 hectares

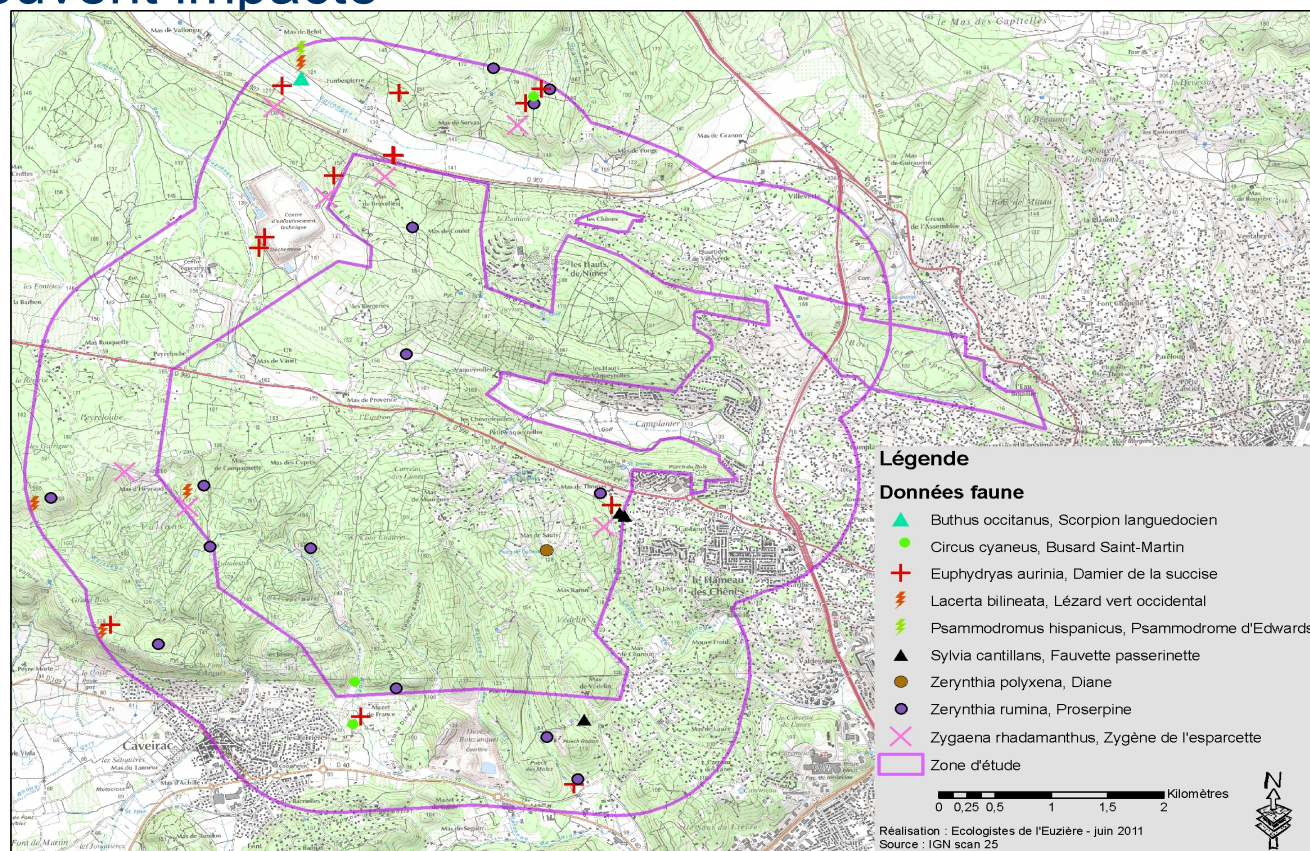


Les impacts sont sur la bande littorale (20 kms de large),
les mesures compensatoires aussi.



Le patrimoine naturel est ici très fortement lié aux activités agro-pastorales.

□ Donc, très souvent impacté



Peu d'espaces naturels non exploités correspondent aux besoins spécifiques des mesures compensatoires

- Zones humides hors champs de protection
- déjà formelles



- Garrigues
- pas trop fermées



Le foncier : un facteur limitant pour les MCE

- Les besoins fonciers MCE sont souvent de même nature que ceux nécessaires pour l'installation agricole et son développement



Le maintien d'une économie agricole dynamique justifie la lutte contre la spéculation foncière



- La préservation et la gestion concertée des espaces naturels par l'agriculture est un intérêt commun pour les acteurs du territoire



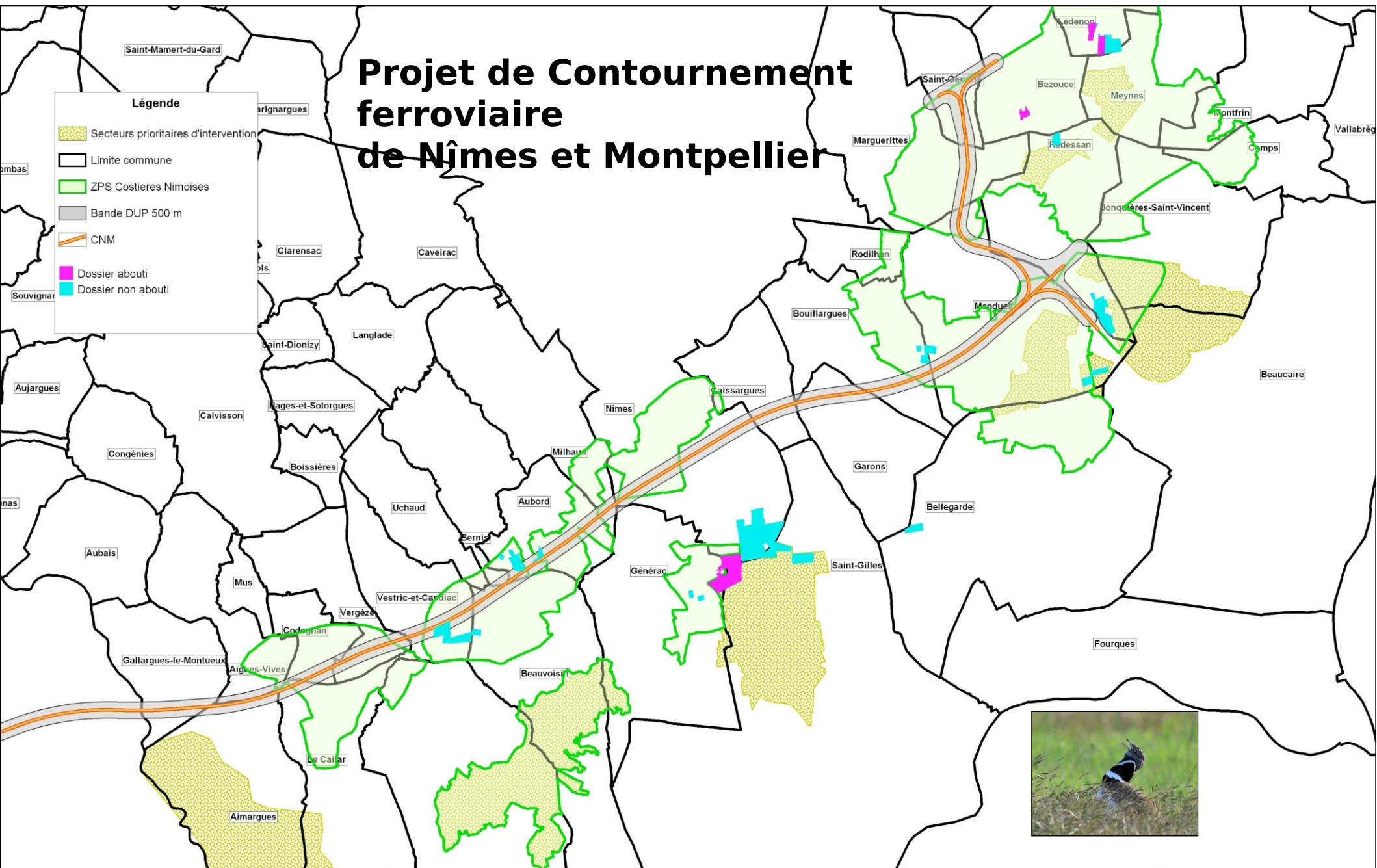
Ne pas sanctuariser les espaces dédiés aux MCE et développer des projets agricoles viables garantissent l'acceptabilité sociale et la pérennité des mesures



Projet de Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier

Légende

-  Secteurs prioritaires d'intervention
-  Limite commune
-  ZPS Costières Nimoises
-  Bande DUP 500 m
-  CNM
-  Dossier abouti
-  Dossier non abouti



Source : RFF, CoGard
Fond de référence : Ortho IGN 2006



Juillet 2012

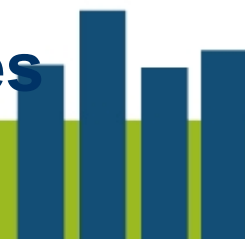
Opportunités d'acquisition

Les achats fonciers réalisés via la SAFER

- 18 dossiers présentés par la SAFER (358 ha) ;
- - 3 dossiers ayant abouti à l'acquisition par RFF (100 ha)
-
- de 2 sites de 23 ha et 71 ha qui ont permis, une fois les cultures favorables implantées, la réalisation de deux sites d'hivernage
-
- d'un ilot de 6 ha d'un seul tenant qui permet d'améliorer et pérenniser les conditions d'hivernage des outardes,
- de créer un milieu de reproduction pour les femelles/familles
- au sein d'une zone défavorable.

Effet positifs

**de la médiation avec le milieu agricole et
de l'analyse des complémentarités agro écologiques**



-
- Conversion des parcelles, objectif hivernage + reproduction :
 - 1/2 cultures annuelles (colza, orge-vesce)
 - 1/2 prairie permanentes pâturées (mélanges de luzerne, orge...)
- Signature de deux baux pour la gestion agricole : Installation d'une bergère (troupeau ovin) et mise en culture + pâturage bovin par manade voisine, avec des cahiers des charges « outarde »
- Rétrocession des parcelles au CEN-LR
- Conventions supplémentaires avec les voisins, sur 64 ha



DOMAINE DE MIRABEAU
COMMUNES DE FABRÈGES ET MIREVAL -34-



0 300 m



safer
L'Agence Régionale

Fabrigues

Mireval

Légende

- ▭ Limite de commune
- ▭ Domaine de Mirabeau

Répartition d'un bien foncier selon divers enjeux

Domaine de Mirabeau :

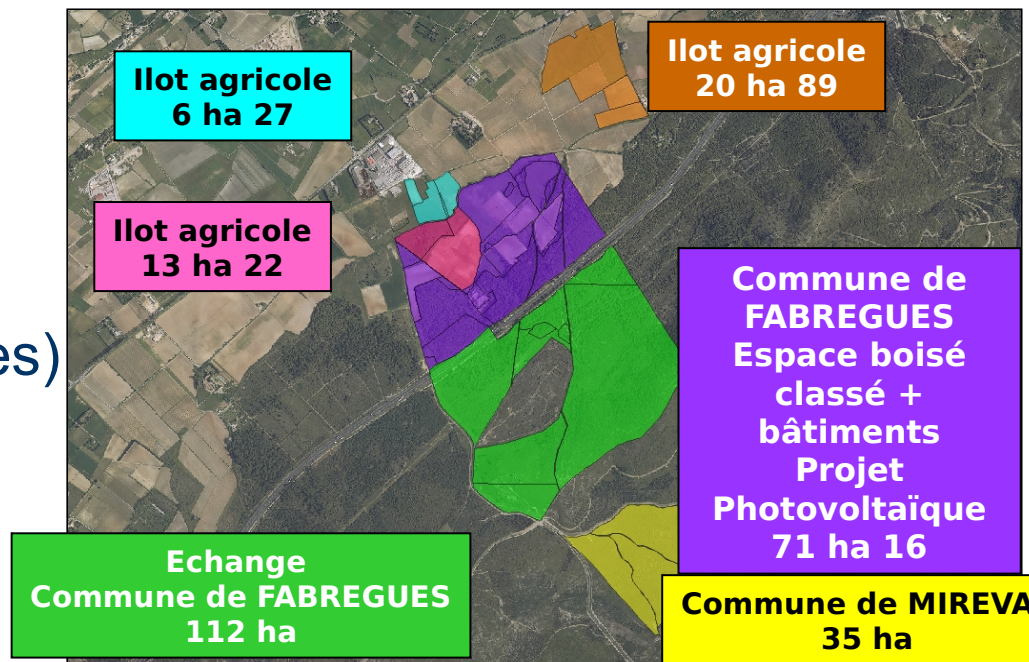
260 ha 51 a 41 ca

1 800 000 €

200 ha d'espaces naturels (bois et friches)

60 ha d'espaces agricoles (vi et terres)

Bâtiments d'habitation et d'exploitation



Réalisations :

- Maintien de l'agriculture sur les zones à bon potentiel agronomique.
- Compensation environnementale au profit d'ASF par le biais d'un échange avec la Commune de Fabrègues.
- Projet d'aménagement des bâtiments et des parties périphériques comprenant un projet de parc photovoltaïque au sol sur 20 ha.

**Ilot agricole
6 ha 27**

**Ilot agricole
20 ha 89**

**Ilot agricole
13 ha 22**

**Commune de FABREGUES
Espace boisé classé + bâtiments
Projet Photovoltaïque
71 ha 16**

**Echange
Commune de FABREGUES
112 ha**

**Commune de MIREVAL
35 ha**

Propositions pour une gestion réaliste et intégrée dans un territoire

Connaitre et anticiper les besoins en MCE, les gérer dans la transparence, avec réalisme en s'appuyant sur les organismes agricoles =
coordination amont et comité de pilotage de suivi

Ne pas mettre en place de MCE sur les terres irriguées et les limiter en zone à forte qualité agronomique = partager le territoire en fonction des enjeux

Favoriser l'intervention de l'instrument de régulation SAFER associé à des compétences écologiques et agricoles = assurer la médiation entre les usages et éviter la spéculation foncière



Faire en sorte de mutualiser, à l'échelle nationale :

- les expériences,
- les itinéraires techniques,
- les protocoles de suivis,
- les résultats et leurs analyses.

